



## Règlement Technique Cyclo- Cross U.F.O.L.E.P AQUITAINE-Saison 2007-2008

### SAISON

La saison de cyclo-cross débute *mi-octobre* et se termine *mi-février*.

### DUREE DE LA COMPETITION

Après *vingt cinq minutes de course*, les concurrents devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par le coureur de tête. A compter de la vingt-cinquième minute, le nombre de tours restant à effectuer devra être **affiché**. Les tours seront décomptés au fur et à mesure, la durée de l'épreuve sera comprise entre *45 mns et 50 mns maximum*.

### INITIATION MINIMES

La durée de l'épreuve est fixée à 20 minutes *maximum*, *il n'est autorisé qu'une seule participation aux épreuves de cyclo- cross par semaine*.

### FEMININES et CADETS

La durée de l'épreuve est fixée à 30 minutes *maximum*, *pour les cadets il n'est autorisé qu'une seule participation aux épreuves de cyclo- cross par semaine*.

### LONGUEUR du CIRCUIT

Deux à trois kilomètres 500 selon le genre et les caractéristiques des épreuves.

### TRACE DU PARCOURS

Le tracé du parcours s'effectuera sur un terrain accidenté, jalonné d'obstacles naturels ne présentant pas de danger caractéristique pour les concurrents.

Le parcours devra comporter environ (*dans son ensemble*) un quart de route goudronnée (*ou assimilable*), un demi-cyclable sur terrain divers et un quart de marche à pied.

Le départ et l'arrivée se situeront en dehors d'une agglomération, sur route ou chemin assez large et bien dégagé, en ligne droite de préférence ; le départ et l'arrivée pourront éventuellement se situer hors parcours.

Prévoir une entrée **assez large**, se rétrécissant progressivement avant la première difficulté.

Le tracé ne doit pas comporter de descente d'escaliers, de franchissement de voie ferrée, aérodrome et toute zone où la circulation de véhicules ne peut être neutralisée.

Pour couper le rythme ou provoquer une portion à pied, le parcours peut comporter sur toute sa largeur, 4 à 6 obstacles artificiels solidement fixés, d'une hauteur maximale de **40 centimètres** au-dessus du sol, espacés d'au moins 4 mètres.

***Le tracé doit faciliter au maximum le dépassement des concurrents entre eux.***

Le tracé du parcours sera indiqué aux concurrents d'une façon claire et sans équivoque possible. Il sera jalonné entièrement. Par mesure de sécurité, ***les cordes, chaînes et pieux rigides sont interdits***. Il est indispensable de caparaçonner les arbres, poteaux, piquets, murs, etc... lorsque les concurrents sont susceptibles de ne pouvoir contrôler leur machine et perdre l'équilibre. Pour le balisage, ne prévoir que des rubans ou ficelles sectionnables (en cas de chute d'un concurrent).

Les concurrents ne devront en aucun cas et sous aucun prétexte s'éloigner de plus de trois mètres (à droite ou à gauche) de l'axe médian du tracé. Ils devront franchir tous les obstacles prévus sous peine de pénalité, voire de ***mise hors course***.

Afin que chaque concurrent accomplisse la totalité du parcours, des contrôleurs seront placés aux points stratégiques (carrefours, obstacles) et tout endroit pouvant favoriser les raccourcis.

Les parties pédestres neutralisées parfaitement indiquées seront respectées par les participants et surveillées par des personnes responsables nommées.

## **REGLEMENTATION- MATERIEL**

***La réglementation générale du cycloport à l'U.F.O.L.E.P. est applicable à la spécialité « CYCLO-CROSS ».***

***L'emploi de bicyclette type VTT est autorisé à toutes les épreuves (sauf en Gironde) à l'exception des championnats Départementaux, Régionaux et Nationaux où seuls les vélos type cyclo-cross sont autorisés.***

Seule exception, la catégorie minime (catégorie d'initiation)

**Les guidons additionnels sont interdits en cyclo-cross**

**Le port du casque attaché sur la tête à coque rigide est obligatoire à l'échauffement et pendant l'épreuve.**

## **DEPANNAGE**

Le changement de roue est toléré en ***tout point du circuit même entre concurrents***.

Un parc à vélo obligatoire sera surveillé par un responsable de l'organisation.

Le changement de bicyclette n'y est autorisé que suite à ***une casse de matériel reconnu***, le non-respect de ces règles pourra entraîner ***l'élimination du concurrent***.

Sur les épreuves des championnats Départementaux ou Régionaux, seul est admis le changement de matériel entre participants de **même catégorie**

***La crevaison n'est pas considérée comme incident mécanique.***

## **RESERVES :**

Sur avis du responsable de la commission régionale ou son représentant, l'épreuve pourra ***être annulée*** ou le tracé du parcours ***modifié*** en cas de danger (*verglas, neige recouvrant les obstacles, boue, inondation, etc.....*)

## **CATEGORIES**

Pour cette activité hivernale, des cartes spécifiques cyclo-cross *couleur cajou* seront établies. Leurs validités correspondra à la saison de cyclo-cross (mi-octobre, Mi-février). Elles seront validées par *chaque commission technique départementale*.

Trois catégories de valeur sont prévues pour les Juniors- Seniors-Vétérans : 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> 3<sup>ème</sup> catégorie. Elles sont *indépendantes* des catégories « route ».

### **CHAMPIONNATS U.F.O.L.E.P**

Les championnats U.F.O.L.E.P. seront disputés selon les *catégories d'âges* prévues par le Règlement Général du Cyclo-sport à l'U.F.O.L.E.P.

### **Catégories d'âges – saison 2007-2008**

<i>Jeunes 13-14 ans</i>	nés en 1993-1994
<i>Jeunes 15-16 ans</i>	nés en 1992 et 1991
<i>Masculins 17-18 ans</i>	nés en 1990 et 1989
<i>Masculins 19-29 ans</i>	nés de 1978-1988
<i>Masculins 30-39 ans</i>	nés de 1968-1977
<i>Masculins 40-49 ans</i>	nés de 1958-1967
<i>Masculins 50 et plus</i>	nés en 1957 et avant
<i>Féminines 17-34 ans</i>	nées de 1990-1973
<i>Féminines 35 ans et plus</i>	nées en 1972 et avant

Possibilité de surclassement pour les MINIMES **deuxième années** dans la catégorie CADETS et les CADETS **deuxième années** dans la catégorie JUNIORS.

Le surclassement obtenu pour la discipline cyclo-cross **restera acquis** pour les autres activités cyclistes *pour toute la saison*.

### **JEUNES DOUBLE LICENCIES U.F.O.L.E.P - F.F.C.**

Les Minimes deuxièmes années et Cadets deuxièmes années U.F.O.L.E.P. ayant la double appartenance seront automatiquement **surclassés dans leurs catégories F.F.C** (cadets et juniors). Un certificat médical de **surclassement** (*ou de double surclassement exceptionnel pour les juniors*) est obligatoire.

### **CLASSEMENT**

Lorsque une même épreuve regroupera des cyclo-cross mens de différentes catégories, après classement général à l'arrivée, un classement distinct par catégorie sera établi.

### **RECOMMANDATIONS**

Les comités d'organisation de cyclo-cross *peuvent prévoir* :

- ☞ un ou plusieurs postes de secours situés à proximité du parcours
- ☞ un local chauffé pouvant servir de vestiaires
- ☞ des boissons chaudes qui seront offertes dès l'arrivée
- ☞ la mise à disposition de douches chaudes
- ☞ Des jets d'arrosage pour décrassage du matériel
- ☞ Une récompense à **chaque concurrent** serait souhaitable.

## **CRITERES DE MISE EN PLACE DES CATEGORIES EN AQUITAINE**

Se référer à l'annexe N°1 : Attribution d'une carte cyclo sportive UFOLEP

### **Seront en 1<sup>ère</sup> catégorie :**

☞ Ceux qui en 1<sup>ère</sup> catégorie la saison précédente ont obtenu au moins **1 victoire ou 3 places** dans les 3 premiers (ne compte pas les places lorsqu'il y avait moins de **5 concurrents** au départ dans cette catégorie, **seule la victoire** dans cette catégorie est prise en compte).

☞ Ceux qui ont accédé à la 1<sup>ère</sup> catégorie l'an passé.

☞ Ceux qui arrivent d'une autre Fédération :

⇒ Ex coureurs 2<sup>ème</sup> catégorie FSGT

⇒ Ex coureurs FFC classés 3<sup>o</sup> catégorie avec moins de 20 points au classement annuel FFC.

**Ces coureurs devront attendre l'expiration de leur licence et pourront accéder à la carte cyclo-cross (au 1<sup>er</sup> janvier suivant).**

### **Seront en 2<sup>ème</sup> catégories**

☞ Ceux qui en 1<sup>ère</sup> catégorie la saison précédente n'ont pas obtenu **1 victoire ou 3 places** dans les 3 premiers (ne compte pas les places lorsqu'il y avait moins de **5 concurrents** au départ dans cette catégorie, **seule la victoire** dans cette catégorie est prise en compte).

☞ Ceux qui en 2<sup>ème</sup> catégorie ont obtenu 1 victoire ou 3 places dans les 3 premiers (ne compte pas les places lorsqu'il y avait moins de **5 concurrents** au départ dans cette catégorie, **seule la victoire** dans cette catégorie est prise en compte).

☞ Ceux qui ont accédé à la 2<sup>ème</sup> catégorie la saison dernière.

☞ Ceux qui arrivent d'une autre fédération 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> catégories FSGT, Pass-cyclisme FFC.

### **Seront en 3<sup>ème</sup> catégorie**

☞ Ceux qui en 2<sup>ème</sup> la saison précédente n'ont pas obtenu **1 victoire ou 3 places** dans les **3 premiers** (ne compte pas les places lorsqu'il y avait moins de **5 concurrents** au départ dans cette catégorie, **seule la victoire** dans cette catégorie est prise en compte).

☞ Ceux qui ont fini la saison précédente en 3<sup>ème</sup> catégorie.

☞ Les nouveaux participants.

*Les cyclo-crossmens qui ont accédé à une catégorie supérieure en cours de saison, restent dans leurs catégories de fin de saison pour la saison suivante.*

*Sur leur demande écrite transmise au responsable de la commission départementale dont il dépend, les cyclo-crossmens **âgés de plus de 55 ans**, obtiendront la possibilité de redescendre d'une catégorie de valeur sur décision de la commission départementale sauf si ils ont obtenu une victoire ou deux places dans les trois premiers.*

Pour prétendre à une descente exceptionnelle en début d'année, il faudra avoir effectué au moins **trois cyclo-cross** l'année précédente, sans résultat.

### **CRITERE DE MONTEE**

☞ Les cyclo-crossmens passeront de 3<sup>ème</sup> en 2<sup>ème</sup> catégorie après **1 victoire et 1 place** dans les trois premiers, lorsqu'il y a au moins **5 concurrents au départ** dans la catégorie. Si le nombre de participant est **inférieur à 5, seule la victoire** dans la catégorie sera prise en compte. ☞ Les cyclo-crossmen passent de 2<sup>ème</sup> en 1<sup>ère</sup> catégorie après **2 victoires où 1 victoire et 2 places** dans les trois premiers lorsqu'il y a au moins **5 concurrents** au départ dans la catégorie. Si le nombre de participant est **inférieur à 5, seule la victoire dans la catégorie sera prise en compte.**

☞ Les cyclo-crossmen devront remplir leur carte en y indiquant les places et victoires obtenues. **Ils se surclasseront automatiquement** dès que le cota sera atteint.

**En cas de victoire au scratch le coureur accédera directement à la catégorie supérieure.**

De même, tout cyclo-crossman qui remporte une victoire dans sa catégorie en terminant devant le premier de la catégorie supérieure sera **immédiatement surclassé** dans cette catégorie.

Les coureurs venant de comité voisin devront *se soumettre au règlement aquitain, sinon ils seront refusés au départ.*

Chaque commission départementale se réserve le droit de **surclasser** tout cyclo-crossmans présentant une **supériorité manifeste** ainsi que les cyclo-crossmans limitant très volontairement leurs efforts.

## COMMISSION REGIONALE

Une commission est en place au niveau régional de façon à harmoniser les bonnes relations entre départements. Elle est chargée de *faire appliquer et respecter le règlement régional* dans tous les départements de l'Aquitaine.

Elle établira le calendrier régional, elle devra faciliter les échanges de résultats entre les départements.

### Responsable Régional :

*Jean Paul OUNZARI*

☎05.53.89.65.40 (Fax)

### Responsable Dordogne :

*Christian LAFURIE*

☎05.53.61.64.11  
06.82.05.31.48

### Responsables Gironde :

*Michel MORCELET*  
*Didier MANCIET*

☎05.56.28.44.79  
☎05.56.55.00.58

### Responsables Lot&Garonne :

*Stéphane SALAUN*  
*Daniel LABOUTE*

☎06.80.75.10.92  
☎05.53.93.52.84

### Responsables Landes :

*Jean Jacques CUBILIER*  
*Jérôme LÉBOUCHER*

☎05.58.42.62.72  
05.58.42.64.59 (Fax)  
☎06.89.13.55.94

### Les délégués régionaux « sécurité » :

*Patrick BORDET*

☎05.56.96.09.86

*Jacques MARREC*

☎05.53.47.12.03

### Responsables des classements :

*Nicole BAZAS (47)*  
*Solange MIGNOT (24)*

☎05.53.93.74.23  
☎05.53.81.14.62

## **CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX**

Gironde ; Lot&Garonne ; Dordogne ; Landes ; Pyrénées atlantique *auront lieu le 16 décembre*

Pour participer au Championnat départemental, il faudra avoir participé au moins à **trois cyclo-cross dans la région Aquitaine** (*dont deux dans son département*).

Pour les catégories **MINIMES** et **CADETS** le quota sera ramené à **deux cyclo-cross dans le département**

En cas d'annulation du Championnat Départemental, pour des raisons d'intempéries, par décision du Comité Directeur départemental U.F.O.L.E.P. (*Président ou son responsable*),

La commission Départementale Cylo-cross propose de la reporter le **samedi ou le dimanche suivant**.

### **Catégories et titres :**

**Six titres individuels** seront attribués chez les hommes, et **deux** chez les dames, (*Cadets- Juniors- Seniors A- Seniors B –Vétérans A –Vétérans B- Féminines A et B*)

Une épreuve d'initiation pour les jeunes minimes sera organisée (*20 minutes maximum*), **un maillot sera aussi attribué**.

## **CHAMPIONNAT REGIONAL**

*Il aura lieu le deuxième week-end de janvier, le 13 JANVIER 2008*

Les responsables départementaux feront parvenir au responsable régional la liste des concurrents qualifiés **dès le début de la semaine suivant l'organisation** des championnats départementaux.

**Aucun engagement ne sera pris sur place.**

En cas d'annulation du Championnat Régional, pour des raisons d'intempéries, par décision du responsable de la Commission Technique Régionale ou son représentant, la Commission Régionale Cyclo-cross propose de la reporter le samedi suivant.

Pour être qualifié, il faudra **avoir participé au Départemental**, seule exception, **raison médicale** (*un certificat médical devra être fourni*) .Les autres cas ne pourront être que très exceptionnel et seront obligatoirement examinés **par la commission régionale**.

### **Les engagements seront clos 10 jours avant le régional**

### **Catégorie et titres :**

**Six titres individuels** seront attribués chez les hommes et **deux titres** chez les dames(*Cadets- Juniors – Seniors A – Seniors B – Vétérans A – Vétérans B –Féminines A et B*).

**Une épreuve d'initiation pour les jeunes minimes sera organisée, (20 minutes maximum)** **Un maillot leur sera aussi attribué.**

*Pour les Juniors la durée de l'épreuve sera de 40 minutes maximum.*

## **CHAMPIONNAT NATIONAL**

### **Phase de qualification :**

Les championnats **Départementaux et Régionaux** sont qualificatifs aux critères Nationaux avec **participation obligatoire aux deux**.

Chaque comité départemental déterminera sa sélection.

### **Catégorie et titres :**

**Six titres** individuels seront attribués en Masculins et **deux titres** en Féminines.  
(*Cadets Juniors Senior A – Senior B – Vétérans A – Vétérans B – Féminines A et B*).

### **Organisation :**

**Premier week-end de février** sur un circuit de 1,5 à 3 km et d'une durée de **45 minutes à 50 minutes maxi** pour les hommes et **30 minutes** pour les dames.

Le règlement complet et la circulaire d'organisation seront envoyés dans les départements.

### **Deux classements par comité seront établis**

☞ **Comités :** (*Juniors, seniors A, seniors B, vétérans A, vétérans B, féminines*) par addition des 3 meilleures places obtenues dans chaque catégorie par les représentants (es) d'un même comité départemental.

☞ **Inter comités:** par addition des meilleures places obtenues dans les différentes catégories masculines (*un classé par épreuves*) par 5 représentants d'un même comité départemental.

En cas d'égalité, **le classement féminin** toutes catégories départagera les ex-æquo.

## **PROTOCOLE**

Les trois premiers coureurs de chaque catégorie sont obligés de se présenter lors de la remise protocolaire dans **les divers championnats** en **tenue correcte de coureurs** (maillot, veste, collant court ou long).

## **DROITS D'ENGAGEMENT aux CYCLO-CROSS AQUITAINS**

Les droits d'engagement par concurrent seront fixés à **5 Euros** pour les Adultes et **3 Euros** pour les minimes et cadets.